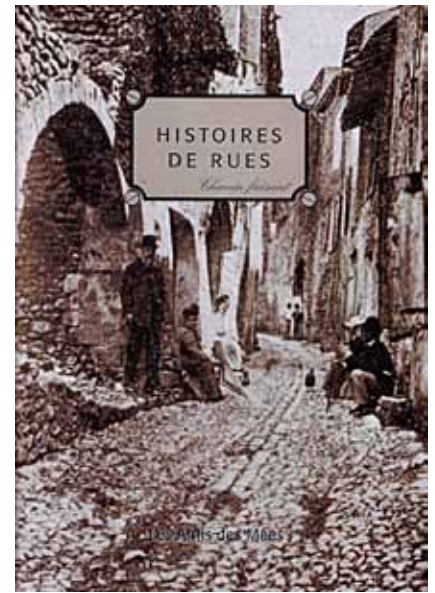


RUES , PLACES ET CHEMINS

Dès qu'il y a eu un groupement d'habitations, à l'origine du village, il a fallu des rues, des chemins, des passages pour les relier.

De l'ensemble primitif groupé sur la croupe du rocher aux alentours de la chapelle Saint Sépulcre (qui deviendra Saint Roch vers le XVIIème siècle) et du château (détruit lors des guerres de religions vers la fin du XVIème siècle), nous ne savons rien des rues qui devaient être exigües et des cheminements entre les maisons .



De l'époque médiévale et jusqu'au XVIème siècle, le village s'est développé depuis la chapelle Saint Sépulcre en des rangées concentriques d'habitations s'enroulant sur le flanc du rocher puis à sa base (rue du Rocher, rue Juiverie, rue Dans Ville....), et cernées par un rempart, avec ses portes et ses tours, qui enserrait le tout.

Puis le village est sorti de ses remparts et les habitations ont continué leur diffusion en rangées concentriques : la Grand Rue, la rue de la Rouguière... D'autres rues rayonnent vers un point de nécessité : vers la Placette de la fontaine convergent : la Grand Rue, la rue de l'Eglise, la rue de la Boucherie, le haut de la rue Font Neuve.

Le village continuant son extension, ce rayonnement s'accroît encore autour de l'ancien déversoir « du lit du torrent de la Combe, et qui forme aujourd'hui ce qu'on appelle la Place où se tiennent les foires et les marchés, c'est là que les cultivateurs journaliers se rassemblent et se louent pour les travaux de campagne » (Esmieu p.33). Cette place ne cesse d'être aménagée, agrandie selon les besoins de la communauté.

Elle commence à prendre le nom de Place neuve vers 1833 où, par l'achat d'un terrain de l'hôpital débute son aménagement entre les cafés et le collège. En 1840, des habitants demandent « qu'il soit établi quelques bancs en pierre sur la nouvelle place » (DCM 10 mai 1840). L'année 1870, la commune achète un morceau du jardin des Frères de Saint Gabriel pour l'agrandir

« il y aura construction d'une muraille d'enceinte à la charge de la commune, le remblayage nécessaire, abaissement du sol de la place et érection d'une fontaine » (DCM 3 avril 1870).

Le torrent de la Combe devenant de plus en plus sage, ses débordements n'apportent plus des tas de graviers et la place s'étale aussi côté sud. En 1898 on y construit le kiosque pour la bascule « le kiosque serait très bien situé sur la place dépourvue de tout ornement » (DCM 14 novembre 1897). En 1913 est érigée la fontaine de la République et l'ensemble de la place est modifié. En 1964, le collège étant devenu propriété communale, le mur d'enceinte est abattu et par la construction d'une dalle en surplomb du jardin la place est agrandie. En 1969 une nouvelle bascule est installée place Pasteur et quelques temps après le kiosque est démoli. Après quelques aménagements partiels, l'ensemble de la place est remanié et embelli l'année 2004.

Les rues, à l'origine, ont une dénomination naturelle soit par leur configuration : rue Droite, rue du Rocher,.. soit par l'édifice qui s'y trouve : rue du Moulin, de l'Horloge, de la Mairie, du Pont de Gache, de la Boucherie.. ; d'autres rues désignent un lieu particulier: rue Juiverie. Cette dénomination « évidente » s'applique toujours : rue de l'Annonciade, de la Chauchière, du Paraire, des Escaliers, de la Piscine.

Vers la fin du XIX^{ème} siècle, les villes importantes donnent des noms de personnages célèbres (nationaux ou locaux) à des avenues, des rues. Les petites villes ne veulent pas être en reste et font de même. Le premier personnage local à donner son nom à une place est Henri Raibaud-L'Ange, la place de Dabisse porte officiellement son nom immédiatement après son décès (DCM 11 août 1895). C'est la toute première fois qu'une délibération du Conseil Municipal attribue un nom à une rue ou place. Il faudra attendre cinquante ans (1945) pour que la municipalité donne à nouveau des noms à des rues. Au XX^{ème} siècle s'ajoutent des personnages historiques (Louis Pasteur, Robespierre...), des victimes de la seconde guerre mondiale (Jean Moulin, André Lagier, Virgile Pons, Clovis Picon), l'historien local Jean Jacques Esmieu, des écrivains provençaux (Paul Arène, Frédéric Mistral, Henri Bosco, Marcel Pagnol,

Jean Giono, Alphonse Daudet), des événements historiques (le 19 mars 1962, la rue de la Liberté et des Insurgés), et, en 1999, un habitant de la cité, Jeannot Buès, en reconnaissance de son travail effectué dans la montée à Saint Roch.

Le 19 novembre 1970, sur proposition du Maire , le Conseil Municipal décide « de donner le nom du Général Charles de Gaulle à une rue ou un boulevard de la commune » (8 voix pour, 2 contre, 4 abstentions) « Le choix de la voie qui prendra le nom de Charles de Gaulle est reporté au prochain conseil ». Le mois de mars suivant la municipalité a changé et la décision du conseil ne sera jamais réalisée.

Une circulaire préfectorale l'avait demandé le 8 février 1962, mais ce n'est que le 24 novembre 1967 que le conseil municipal décide de définir exactement les rues, de les nommer précisément, d'officialiser le nom qu'elles portent et de numéroter les immeubles.

Jusque vers la fin du XIXème siècle, les rues sont plutôt sales et dégagent des odeurs nauséabondes à cause « des fumiers et autres matières putrides qu'on laisse fermenter dans les rues et aux avenues de la ville » (Esmieu p.38). Les déjections humaines, les immondices sont déposées devant la maison, dans la rue, sur des feuillages pour faire des engrais-compost.

La municipalité s'inquiète de cette saleté dans les rues; tout en la reconnaissant nécessaire, elle tente de réglementer cette façon de faire du fumier. « Nombre de particuliers après avoir enlevé leur fumier continuent journallement de mettre dans les rues soit de la paille, soit des feuilles d'arbres ou autres matières sous prétexte de recevoir les ordures qu'ils jettent de leurs maisons, que cela ne peut qu'entretenir dans la ville des odeurs puantes nuisibles à la santé des habitants... ». La municipalité arrête : « Au 1er avril de chaque année tous les habitants de cette commune seront tenus d'enlever les fumiers, qu'ils ne pourront y mettre de nouveau qu'au 1er octobre suivant. Depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre les propriétaires des maisons et en leur absence, les locataires seront tenus de tenir propre et de balayer la partie de la rue qui se trouve devant la rigole et la façade de leur maison, pourront

cependant les particuliers qui auront des ordures à jeter dans la rue mettre un peu de paille ou de feuilles au devant de leur maison pour les recevoir, à condition que cette paille ou feuilles ne sera mise qu'après le coucher du soleil et qu'elle sera enlevée le lendemain avant son lever » (DCM 10 mai 1806).

La fabrication de fumier pour les cultures étant très importante, il est probable que l'arrêté de la mairie n'a pas été respecté. Les habitants avaient le droit d'aller chercher dans les forêts communales les feuilles pour faire des engrais. En 1837, le Préfet et l'Administration Forestière veulent restreindre ce droit qu'ils jugent néfaste pour les forêts. La municipalité conteste unanimement et les particuliers continuent cette pratique nécessaire pour une bonne agriculture « autant que les terres sont amendées par les engrais que fournissent les feuilles mortes des bois communaux, les pailles suffisant à peine à la nourriture des bestiaux » (DCM 12 novembre 1837).

Malgré la possibilité d'avoir devant chez soi l'espace pour déposer ses ordures et faire son fumier, la rue doit rester dégagée pour laisser un passage convenable. Pour faciliter les choses, le 10 mai 1840, la municipalité accepte l'offre de « Louis Rolland, cultivateur de cette commune qui s'est engagé de balayer les rues, enlever les fumiers et les pierres qui les encombrent pourvu que les balayures lui appartiennent ». La tâche n'a pas dû être simple pour Louis Rolland qui ne devait pas racler de trop près les tas des particuliers. Le registre ne dit pas si cela a été efficace et bénéfique pour Louis Rolland mais les années suivantes il n'y aura pas d'autres volontaires pour cette activité.

Au XIX siècle, si les rues sont un peu moins sales, elles restent toujours animées et encombrées « Les places publiques ainsi que la Promenade de la Combe (le futur boulevard de la République) sont souvent encombrées par divers objets ou matériaux déposés avec ou sans permission, que les matériaux non seulement sont d'un effet désagréable, mais gênent souvent la circulation les jours de foire. Un autre abus est encore signalé relativement aux jeux de boules. Il serait à désirer que ces jeux ne puissent pas s'exercer partout. Le conseil demande qu'ils soient auto-

risés sur la place devant l'église ainsi que le long de la Combe à partir de l'église des Pénitents(ce qui est aujourd'hui le boulevard de la République) mais qu'ils soient prohibés sur la place Neuve en face des cafés, place traversée par la route départementale N°6 et qui doit toujours être libre (D.CM 6 décembre 1868).

Jusqu'au milieu du XXème siècle, la rue est un espace de vie, chacun vaquant à ses occupations au vu de tous.

Les artisans travaillent, au large et au grand jour, devant leur atelier souvent trop exigü et sombre (charron, forgeron, matelassier, tonnelier, menuisier...). A la saison des vendanges, le fouloir est installé là pour pouvoir mettre le raisin directement dans la « tîne » (la cuve) dont la trappe d'ouverture est à même la rue.

Devant les maisons, installées sur des chaises, des bancs, les femmes font de l'ouvrage de couture, « pédassent » les habits. On s'y livre également à divers travaux de réparations, on confectionne des paniers, on trie des fruits, des légumes, des récoltes....

Les femmes, les enfants vont à la fontaine, au lavoir, au four, chez les commerçants...., les hommes se rendent aux champs, au jardin, au café.... Il passe de petits troupeaux de moutons, de chèvres, des attelages, des chevaux, des mulets, des ânes... rentrant à l'écurie ou se rendant à la fontaine-abreuvoir.

Dans la rue passe le valet de ville ou garde champêtre chargé de faire les annonces publiques.

A l'occasion, défile le cortège d'un mariage ou une procession religieuse...

Puis les automobiles ont occupé la rue et la rendent dangereuse. Les nouveaux modes de vie, le confort domestique, tout cela a renforcé l'individualisme et confiné les personnes, les familles dans un intérieur intime et personnel, et la rue est devenue une séparation plus qu'un lieu de vie.

Le premier souci public causé par les automobiles arrive en 1920 : le chemin de grande communication N°1 des Mées à Puimichel est « dégradé par la circulation intense des automobiles » dans la traversée de la ville. La municipalité décide de le goudronner entre la Place de la République et la route nationale 100(DCM 15 décembre 1920).

En 1932 « les automobiles et les autocamions lourdement chargés sont un danger pour le public et cause d'ébranlement des maisons bordant les rues». Le Conseil Municipal arrête :
«Les autocamions avec ou sans remorques, chargés ou vides, ne devraient pas traverser l'agglomération et les divers hameaux de la commune à une vitesse excédent 5 km/heure, la vitesse de tous les autres véhicules ne devra pas excéder 15km/heure » (DCM 29 février 1932). Le nombre des voitures automobiles augmentant, le problème du stationnement se pose au centre ville . Un projet de réglementation est souhaité dès 1973 mais ce n'est qu'en 1976 que la municipalité instaure un stationnement réglementé dans les rues. La rue André Lagier est mise en sens unique en 1983. Le giratoire de la rue de la République, boulevard des Tilleuls est réalisé en 1987. Le feu tricolore sur le C.D.4 devant le groupe scolaire Pasteur est installé en 1989.

De nouvelles habitations continuent de se construire, le village s'étend largement dans la vallée, sa population augmente, des nouvelles rues s'ouvrent, cela réjouirait Jean Jacques Esmieu, qui en son temps (1803) était plutôt pessimiste sur le devenir de la cité et espérait vivement « que quelque circonstance favorable la fasse sortir de l'état de médiocrité où sa localité et les malheurs des temps passés l'ont retenue jusqu'à ce jour».



Rue Virgile Pons